

**Province de Québec
Municipalité de Pierreville**

Procès-verbal de la *séance extraordinaire* du conseil municipal de Pierreville, tenue le *mercredi 22 mai 2019 à 18 h* à l'hôtel de ville, au 26, rue Ally à Pierreville.

SONT PRÉSENTS :

Mesdames les conseillères Nathalie Traversy, Ginette Nadeau et Marie-Pier Guévin-Michaud et messieurs les conseillers Jimmy Descôteaux, Steeve Desmarais et Michel Bélisle sous la présidence de monsieur Éric Descheneaux, maire, formant le quorum du conseil.

EST ABSENTS : *Monsieur Jimmy Descôteaux.*
Le conseiller Steeve Desmarais arrive à 18 h 05.

Est également présente madame Lyne Boisvert, *directrice générale*, agissant à titre de secrétaire d'assemblée.

NOMBRE DE CITOYENS PRÉSENTS : *Inconnus*

01. MOMENT DE RECUEILLEMENT

02. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

2019-05-165

Il est proposé par la conseillère *Marie-Pier Guévin-Michaud*
Appuyée par la conseillère *Nathalie Traversy*

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, que l'ordre du jour de la présente séance soit adopté, tel que présenté, tout en laissant le point « Affaires diverses » ouvert.

01. Moment de recueillement ;
02. Adoption de l'ordre du jour ;

LÉGISLATION

Aucun élément à ce point

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

03. Avis de motion – Règlement no. 187-2019 relatif au traitement des plaintes pour la Municipalité de Pierreville ;

SÉCURITÉ PUBLIQUE

Aucun élément à ce point

SÉCURITÉ INCENDIE

Aucun élément à ce point

SÉCURITÉ CIVILE

Aucun élément à ce point

VOIRIE MUNICIPALE

Aucun élément à ce point

HYGIÈNE DU MILIEU

04. Branchement d'aqueduc – Entreprise 5 points cannabis ;
05. Cours d'eau Urbain Houle – Demande d'entretien à la MRC de Nicolet-Yamaska ;

SANTÉ ET BIEN-ÊTRE

Aucun élément à ce point

AMÉNAGEMENT - URBANISME ET DÉVELOPPEMENT

Aucun élément à ce point

LOISIRS ET CULTURE

Aucun élément à ce point

-
-
06. Période de questions ;
 07. Levée de l'assemblée.

LÉGISLATION

Aucun élément à ce point

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

03. AVIS DE MOTION – Règlement no. 187-2019 relatif au traitement des plaintes pour la Municipalité de Pierreville

2019-05-166

AVIS DE MOTION est par les présentes donné par le conseiller *Michel Bélisle*, qu'à une prochaine séance de ce conseil sera présenté pour adoption le *Règlement no. 187-2019 relatif au traitement des plaintes pour la Municipalité de Pierreville*.

Dans le but de respecter les exigences prévues à l'article 445 du *Code municipal (RLRQ, c. C-27.1)*, une copie du projet de *Règlement no. 187-2019 relatif au traitement des plaintes pour la Municipalité de Pierreville* est déposée et jointe en annexe au présent avis.

SÉCURITÉ PUBLIQUE

Aucun élément à ce point

SÉCURITÉ INCENDIE

Aucun élément à ce point

SÉCURITÉ CIVILE

Aucun élément à ce point

VOIRIE MUNICIPALE

Aucun élément à ce point

HYGIÈNE DU MILIEU

07. BRANCHEMENT D'AQUEDUC – Entreprise 5 points cannabis

CONSIDÉRANT QUE, la *Résolution no. 2019-05-140* adoptée lors de la séance ordinaire du 13 mai 2019, mandatait la firme Gest-Eau afin de déterminer le diamètre des tuyaux pour le raccordement au service d'aqueduc de la Municipalité pour l'entreprise 5 points cannabis ;

CONSIDÉRANT QUE c'est plutôt la firme N.Sigouin infra-conseils représenté par Marc-André Lajoie, ingénieur chargé de projets qui a pris charge de ce dossier ;

CONSIDÉRANT QU'À la suite des analyses de ladite firme, le diamètre adéquat pour le raccordement au service d'aqueduc de la Municipalité serait de 1 ½ pouce pour un maximum de 200 000 litres d'eau sur 24 heures ;

CONSIDÉRANT QUE Marc-André Lajoie a des réserves et des questionnements dans ce dossier soit dans son courriel du 14 mai 2019 à 17:59 ;

CONSIDÉRANT QUE cet ingénieur ne peut se prononcer pour le moment selon le courriel du 16 mai 2019 à 9:50 ;

CONSIDÉRANT QUE l'entreprise 5 point cannabis aura une pénalité de Santé Canada s'il n'est pas raccordé à la fin de mai 2019 selon le courriel du 13 mai 2019 ;

2019-05-167

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par la conseillère *Marie-Pier Guévin-Michaud*
Appuyée par le conseiller *Michel Bélisle*

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, d'autoriser l'entreprise 5 points cannabis de se raccorder au réseau d'aqueduc de la Municipalité de Pierreville en utilisant des tuyaux de 1 ½ pouce de diamètre ;

QUE l'entreprise 5 points cannabis doit obligatoirement se conformer au rapport fournie par la firme Gest-eau en référence au dossier Y-17007 fournit par Raymond Côté directeur de la Régie Intermunicipale d'Alimentation en Eau Potable du Bas St-François le 16 déc. 2018. L'usine doit être munie d'un réservoir d'une capacité de 1 à 2 jours de rétention sur les lieux de l'entreprise ainsi que d'un récupérateur de pluie, afin de permettre une certaine marge de manœuvre advenant une grande période de demande, le tout tel que discuté avec le directeur des opérations monsieur Joël Lalancette ;

QUE l'achat et les pièces nécessaires ainsi que la main d'œuvre lors de l'installation de la partie municipale soient facturés à l'entreprise 5 point cannabis.

05. COURS D'EAU URBAIN HOULE – Demande d'entretien à la MRC de Nicolet-Yamaska

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Pierreville a reçu une demande d'entretien pour le cours d'eau Urbain Houle ;

CONSIDÉRANT QUE les cours d'eau sont sous la juridiction de la MRC Nicolet-Yamaska ;

2019-05-168

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller *Steeve Desmarais*
Appuyé par le conseiller *Michel Bélisle*

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, de transmettre la demande d'entretien du cours d'eau Urbain Houle à la MRC Nicolet-Yamaska.

SANTÉ ET BIEN-ÊTRE

Aucun élément à ce point

AMÉNAGEMENT – URBANISME ET DÉVELOPPEMENT

Aucun élément à ce point

LOISIRS ET CULTURE

Aucun élément à ce point

13. PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question n'ayant été posée, nous poursuivons l'assemblée.

14. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

2019-05-169

Il est proposé par la conseillère *Ginette Nadeau*

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, que la séance soit levée à 18 h 15.

Éric Descheneaux
Maire

Lyne Boisvert, CPA, CGA
Directrice générale/Secrétaire-trésorière